



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1112

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions aux associations GDS du bétail du Rhône, le service de remplacement du Rhône, le Comité d'action juridique du Rhône, l'ADDEAR et l'association Le Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes - Avenant à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour l'association Le service de remplacement du Rhône**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1112**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions aux associations GDS du bétail du Rhône, le service de remplacement du Rhône, le Comité d'action juridique du Rhône, l'ADDEAR et l'association Le Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes - Avenant à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour l'association Le service de remplacement du Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Contexte

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs issue du dispositif approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil communautaire du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale en faveur de l'agriculture.

Aux côtés de la Chambre d'agriculture, plusieurs organismes interviennent en appui aux chefs d'exploitation dans des actes courants de la vie d'une exploitation (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.), dans le cadre de projets de développement particulier (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et des ventes en paniers, etc.), lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique, en accompagnement d'installation hors cadre familial.

Aussi, il est proposé au Conseil d'accompagner les actions d'un premier groupe d'organismes accompagnant les exploitations et qui répondent aux objectifs de la Métropole de maintenir une activité agricole dynamique sur son territoire et de répondre à la demande de la société de produits frais locaux.

2° - Association Le groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2010 montre que près de 90 exploitations sur les 321 recensées pratiquent une activité d'élevage, que ce soit du bovin lait, du bovin viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

L'association GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, créée dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (paratuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits, une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, apiculteurs, porcs, chevaux, etc.). Des filiales sont souvent associées aux GDS offrant des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératisation, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Parmi l'ensemble des missions menées par le GDS, il vous est proposé d'accompagner la prévention et l'éradication des maladies réglementées de 1ère catégorie à prophylaxie obligatoire, la prévention des maladies présentant des risques pour la santé humaine et la sécurité alimentaire, la prévention et l'éradication des maladies à caractère économique et commercial à prophylaxie volontaire, l'aide au maintien de la qualité du lait et des fromages fermiers, la prévention des risques sanitaires par la formation des éleveurs, l'accompagnement des jeunes installés et l'encadrement sanitaire des apiculteurs.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2016, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 795 500 €, répartis comme suit :

- Métropole de Lyon : 29 017 €,
- Département du Rhône : 225 000 €,
- les éleveurs : 541 483 €.

3° - Association Le service de remplacement du Rhône

Le service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. C'est une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif.

Le service de remplacement emploie 40 équivalents temps plein, en moyenne par année, composés de 20 salariés à plein temps et des embauches complémentaires et ponctuelles.

La Mutualité sociale agricole (MSA) et une mutuelle de complémentaire santé prennent en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.).

Les autres motifs étaient soutenus par le Département du Rhône, le Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural" (CasDAR), la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État et le Syndicat départemental d'incendie et de secours du département du Rhône (SDIS) (formation pompier).

Pour 2016, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs de la Métropole.

Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions sur le territoire de la Métropole pour l'année 2016 est estimé à 7 730,50 €, répartis comme suit :

- Métropole de Lyon : 4 050 €,
- les adhérents et utilisateurs : 3 680,50 €.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à une modification de la convention qui avait été conclue à l'issue du Conseil du 2 novembre 2015, une subvention a été accordée au service de remplacement du Rhône pour mettre en œuvre les actions de soutien aux agriculteurs devant s'absenter de leur exploitation et pour développer cette action de prendre en charge une partie du coût de l'adhésion pour les exploitants nouvellement installés.

Il avait été prévu une dégressivité régulière de l'aide au cours des 4 premières années suivant l'installation (130 € la première année, puis 110 €, puis 90 €, puis 70 €). Le Département du Rhône n'indique que deux niveaux de soutien : 130 € la première année, puis 90 € les 3 années suivantes. Gérer deux dispositifs différents s'avère compliqué pour le service de remplacement du Rhône, il vous est donc proposé de calquer l'aide de la Métropole à l'adhésion sur le dispositif départemental. Cet avenant n'a pas d'impact financier sur la convention initiale.

4° - Association le Comité d'action juridique du Rhône

Cette association créée en 2008 a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, un fournisseur, un voisin. L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif, portant d'abord sur les actions de médiation, avant d'être plus juridique. Sur le territoire de la Métropole, les problèmes rencontrés sont plus liés à des conflits de voisinages liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.).

L'association organise des accueils téléphoniques, des accueils en permanence, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques ou judiciaires (bail, saisines, etc.) et organise leur défense dans certains tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la SAFER dans les actions de préemption ou de rétrocession.

Le coût total est estimé à 9 000 € pour l'ensemble du territoire du département du Rhône et à 3 600 € pour le territoire de la Métropole. La Métropole participera à hauteur de 80 % du coût estimé pour son territoire, soit 3 000 €.

5° - Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR)

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectif de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes. Pour cela, elle mène des actions de promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme), des actions d'accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la Halle d'Oullins et elle est un membre du collectif Raccourci), des actions d'accompagnement à l'installation (espaces test, entreprises localement innovantes), des actions d'accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Pour 2016, l'association souhaiterait développer sur le territoire de la Métropole :

- l'organisation du week end "Loire et Rhône de fermes en fermes", les 23 et 24 avril 2016. 7 exploitations du territoire de l'agglomération lyonnaise sont concernées cette année,
- des actions d'accompagnement de candidats à l'installation de façon collective et individuelle pour l'insertion de leurs projets dans la commune d'installation et dans le réseau d'exploitations existantes. Ces projets sont souvent atypiques et innovants (33 jours),
- des actions d'accompagnement de projets collectifs de circuits courts en émergence (15 jours).

Le coût total de toutes ces actions est estimé à 18 900 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 14 520 €, dont 3 000 € pour l'organisation des journées de ferme en ferme.

Nature de la dépense	Montant (en €)	Recette	Montant (en €)
journées "Rhône Loire de ferme en ferme"	4 500	Métropole de Lyon	14 520
installation transmission	9 900	autofinancement	4 380
accompagnement des circuits courts	4 500		
Total	18 900	Total	18 900

6° - Association Le réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes

Le réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes est la nouvelle dénomination de l'association Alliance paysans écologistes consommateurs créée en 2002. Par leurs nombreuses actions de mises en réseau des consommateurs et des producteurs, le réseau des AMAP accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables.

Le réseau compte 47 producteurs adhérents sur la Métropole et environ 3 600 foyers bénéficiaires porteurs de la conviction profonde qu'une "agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local" est un gage de structuration pour les territoires de demain.

C'est pourquoi le réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes met en place en 2016 des actions au service des producteurs et des consommateurs dans le développement des circuits-courts sur la Métropole. Concernant les producteurs, ces actions concernent l'animation des échanges de pratiques, l'accompagnement à l'installation, l'accompagnement dans la mise en place de partenariat AMAP. Concernant la relation producteur-consommateurs, ces actions concernent l'organisation de temps d'échanges, que ce soit sur l'exploitation, au sein du groupe (café AMAP), ou pour la création d'une nouvelle AMAP. Enfin, les actions concernent également des temps de communication en direction du grand public, et d'autres partenaires tels que le Bol.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions en direction des producteurs : échanges de pratiques producteurs, accompagnement des producteurs en installation dans leur commercialisation en AMAP, dans leur partenariat en AMAP, au financement solidaire (36 jours)	10 330	Région Auvergne Rhône-Alpes	21 420
actions concernant la relation producteurs-consommateurs : organisation de temps d'échanges sur l'exploitation, dans les groupes ou pour la création d'une nouvelle AMAP (48 jours)	19 760	Métropole de Lyon	10 715
actions concernant également des temps de communication en direction du grand public et d'autres partenaires tels que le Bol (29 jours)	8 820	autofinancement	6 775
Total	38 910	Total	38 910

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 61 302 € répartis comme suit :

- 29 017 € pour l'association Le groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône,
- 4 050 € pour l'association Le service de remplacement du Rhône,
- 3 000 € pour le Comité d'action juridique du Rhône,
- 14 520 € pour l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR),
- 10 715 € pour l'association Le Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes,

dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2016 de soutien à l'agriculture,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'association GDS du bétail du Rhône, l'association Le service de remplacement du Rhône, le Comité d'action juridique du Rhône, l'ADDEAR et le Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - la modification de la dégressivité de l'aide accordée au service de remplacement pour prendre en charge une partie du coût de l'adhésion pour les agriculteurs nouvellement installés devant s'absenter de leur exploitation. L'aide sera accordée sur 2 niveaux de soutien : 130 € la première année, puis 90 € les 3 années suivantes,

d) - l'avenant à la convention attributive de subvention de fonctionnement à passer avec l'association Le service de remplacement du Rhône afin de modifier la dégressivité régulière de l'aide au cours des 4 premières années suivants l'installation de la convention entre la Métropole et l'association Le service de remplacement du Rhône pour l'année 2015.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et ledit avenant.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 76 - opérations n° 0P27O4781A pour un montant de 50 587 € et n° 0P27O2934 pour un montant de 10 715 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.